



ARRÊTÉ N° 113/2023

Circulation Interdite sauf riverains La Borgnais, Du 20 au 21 juillet 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

Considérant la demande de l'Entreprise LESSARD TP de QUEVERT, qui doit réaliser au compte de l'entreprise SEEG ayant travaillé pour Véolia Eaux de Dinan, des réfections de tranchée au lieu-dit La Borgnais.

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau eau potable, la circulation sera interdite sauf riverains aux lieu-dit la Borgnais à QUEVERT du 20 au 21 juillet 2023.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SPAC.

Fait à QUÉVERT, le 11 juillet 2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

